



**PROCES VERBAL  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24/10/2014**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 15 |
| - présents    | 11 |
| - votants     | 15 |
| - pouvoirs    | 4  |

DATE DE CONVOCATION : 20/10/2014

DATE D’AFFICHAGE : 20/10/2014

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre 2014 à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s’est réuni dans le lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY  
Bernard.

Présents

MM. FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR  
Bernard, LETT Martine, STENGER Blandine, SCHLEGEL Régis,  
STERN Didier, SCHEIBER Yves, PEIFER Michelle, TOUSCH  
BENMEDJEBER Nathalie, ERTZSCHEID Alphonse,

AbsentsPouvoirs

LOTZ Aline , procuration à LETT Martine  
BECKMANN Pierre, procuration à SCHLEGEL Régis  
KREMER Michael, procuration à JEDAR Bernard  
NACHI Lahcène, procuration à FOUILHAC-GARY Bernard

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation d’un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2014
- 3) Adjudication de la chasse communale
- 4) Établissement du taux de la Taxe d’aménagement
- 5) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l’eau potable
- 6) Programme d’exploitation de la forêt communale 2015
- 7) Réponse à demande de subventions
- 8) Décisions prises par délégation du conseil municipal au maire
- 9) Divers et communications

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux  
personnes présentes. Il excuse Mme LOTZ Aline, M. BECKMANN Pierre, M.  
KREMER Mickael et M. NACHI Lahcène qui ont donné respectivement  
procuration à LETT Martine, SCHLEGEL Régis, JEDAR Bernard, FOUILHAC-  
GARY Bernard

Le quorum, avec 11 présents, étant atteint, le conseil municipal peut  
valablement délibérer.

Suite à la demande de M. le Maire, le conseil municipal donne son accord pour  
l’ajout du point suivant à l’ordre du jour :

- Acquisition de terrains

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Didier STERN, secrétaire de séance.

### **2. Approbation des procès-verbaux**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2014.

### **3. Adjudication de la chasse communale (dcm 2014/52)**

Le conseil municipal,

Vu le procès-verbal du 30 septembre 2014 relatif à l'affectation du produit de la location de la chasse,

Attendu que moins des deux tiers des propriétaires, possédant moins des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon de la location à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail (02.02.2014 au 01.02.2025) réparti chaque année par lot entre les propriétaires,

Vu l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse du 20 octobre 2014,

#### **DECIDE**

- ✚ de fixer à 578 ha 46 a 90 ca la contenance des terrains à soumettre à la location
- ✚ de procéder à la division des parcelles chassables en deux lots comprenant :
  - ✓ Lot N° 1 315 ha 44 a 11 ca dont 142 ha de forêt et 173 ha plaine (terrains situés à gauche de la Sarre)
  - ✓ Lot N° 2 263 ha 02 a 75 ca, en plaine (terrains situés à droite de la Sarre et ban de Dieding).
- ✚ de valider la demande de réserve émise par le GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE MOSELLAN 64 avenue André Malraux 57045 METZ CEDEX 1 pour une surface de 28 ha 17 a 68 ca comprenant des enclaves pour une surface de 2 ha 53 a 72 ca.
- ✚ de refuser la demande de gré à gré déposée par M. BARTH Bernard, locataire du lot n° 2 au motif que les prélèvements de gibier effectués par le locataire n'ont pas été suffisants, une battue administrative ayant été mise en place en 2012 pour pallier cette insuffisance.
- ✚ de procéder à la mise en location des lots n° 1 et n° 2 par une adjudication publique.
- ✚ de fixer les mises à prix suivantes pour les lots :
  - ✓ lot 1 : 3 600 €
  - ✓ lot 2 : 3 000 €

Aucune réclamation ou demande de minoration de loyer ne pourra être demandée pour les contraintes suivantes :

Lot 1 : Possibilité de réduction d'une partie du lot pour la réalisation d'un lotissement

Lot 2 :

- existence d'un enclos à moutons (+ de 25 ha) au lieudit « Inter dem Langenberg »,
- exploitation d'une station d'épuration à proximité de l'aqueduc au croisement du ruisseau Schwartzbach et la voie ferrée,
- exploitation d'une déchèterie communautaire à coté du stade municipal.

✚ de fixer la date limite de dépôt des dossiers de candidatures à l'adjudication au 14 novembre 2014.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

#### 4) **Établissement du taux de la Taxe d'aménagement (dcm 2014/53)**

Sur le rapport de l'adjoint au maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération du 19 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 3 % sur le ban communal

Considérant que la validité de cette délibération est dépassée et qu'il y a nécessité de re-délibérer avant le 30 novembre pour assurer la sécurité juridique des titres émis au titre de la taxe d'aménagement,

Le conseil municipal,

✚ fixe à 3 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

#### 5) **Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable (dcm 2014/54)**

Sur le rapport du Maire,

Vu la loi n°95/101 du 02 février 1995 et du décret n°95-635 du 06 mai 1995 relatif au rapport annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu la délibération du comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de Zetting-Wiesviller, Woelfling-les Sarreguemines en date du 29 septembre 2014 approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable,

Le Conseil Municipal

✚ Prend connaissance du rapport relatif à l'année 2013.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**6) Programme d'exploitation de la forêt communale 2015 (dcm 2014/55)**

Sur le rapport de l'adjoint délégué,

Présentant le programme 2015 de travaux d'exploitation la forêt communale établie par l'ONF comme suit :

- ✓ Parcelles 7, 10 et 15 :
  - Exploitation et débardage de 436 m<sup>3</sup> pour le bois d'œuvre,
  - Exploitation et façonnage de 250 stères de bois de chauffage

Précisant que la recette nette attendue se montera à 38 543 € et la dépense nette liée aux frais d'exploitation estimée à 19 000 €,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ✚ Approuve l'état de prévision des coupes 2015 proposé par l'ONF,
- ✚ Décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'exploitation et partage de bois de chauffage à l'ONF pour un montant de 3 745.75 € ht,
- ✚ Fixe le prix du bois de chauffage enstéré à 45 € le stère,
- ✚ prévoit les crédits au budget primitif 2015,
- ✚ Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

|   |
|---|
| Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 |
|---|

**7) Réponse à demande de subventions (dcm 2014/56)**

Sur le rapport de M. le Maire,

Considérant les frais occasionnés à l'association des Arboriculteurs pour l'organisation du concours des maisons fleuries,

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

- ✚ Attribue une subvention de 486 € à l'Association des Arboriculteurs de Zetting.  
Les crédits sont disponibles au chapitre 011 compte 6574  
« subventions de fonctionnement aux associations ».

|   |
|---|
| Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 |
|---|

**8) Acquisition de terrains (dcm 2014/57)**

Sur le rapport de M. le Maire,

Considérant les propositions de vente reçues en mairie concernant des parcelles situées en zone AU du PLU de la commune,

Vu l'estimation faite par les Services des Domaines,

Vu l'avis des commissions réunies le 17 octobre 2014,

Le conseil municipal,

Après délibération, **à l'unanimité**

✚ Se porte acquéreur des parcelles suivantes :

| Section et n° parcelles | Surface   | Zone PLU | Montant de la transaction |
|-------------------------|-----------|----------|---------------------------|
| S1 N° 309               | 9.69 ares | 1AU      | 3 488.40 €                |
| S1 N°383                | 8.25 ares | 2AU      | 1 237.50 €                |

✚ Fixe le prix d'achat à :

- 360 € l'are pour la parcelle située en zone 1AU,
- 150 € l'are pour la parcelle située en zone 2AU.

✚ Les crédits sont disponibles au chapitre 21 - article 2111 « terrains nus ».

✚ Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la régularisation des actes.

|   |
|---|
| Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 |
|---|

#### 9) **Décisions prises par délégation du conseil municipal au maire**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du 11 avril 2014 conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

##### a) **Marchés publics – dépenses engagées depuis le 12/09/2014 (déc 7/2014)**

| Date       | Fournisseurs             | Objet de la dépense               | Montant TTC |
|------------|--------------------------|-----------------------------------|-------------|
| 25/09/2014 | RINCK<br>MOTOCULTURE     | Achat souffleur                   | 677.00 €    |
| 07/10/2014 | MANUTAN<br>COLLECTIVITES | Acquisition sonorisation portable | 298.80 €    |

##### b) **Droit de Prémption Urbain depuis le 12/09/2014 (dec 8/2014)**

Le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption instauré par DCM du 7 juillet 2006, sur les déclarations d'intention d'aliéner portant sur les immeubles désignés ci-après :

| Date DIA   | Informations parcellaires                                | Adresse / Lieu dit    | Superficie                  |
|------------|--|-----------------------|-----------------------------|
| 21/10/2014 | section 3 n° 130<br>section 3 n° 131<br>section 3 n° 132 | 1 rue du maire Jamann | 363 m2<br>128 m2<br>1090 m2 |

10) **Divers et communications**

Sans objet

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
La séance est levée à 22 h

Le secrétaire de séance  
Signé : Didier STERN

Le Maire,  
FOUILHAC-GARY Bernard

